

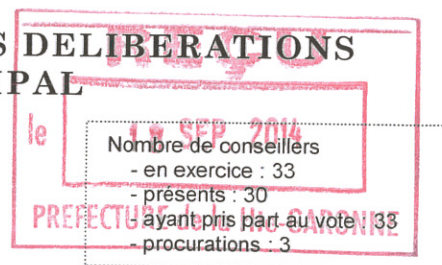
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

☎ 05.62.89.22.89



L'an deux mille quatorze et le 17 septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 11 septembre 2014, sous la présidence de Monsieur Marc PÉRÉ, Maire.

Etaient présents : M.MARC PERE, M.YVAN NAVARRO, M.JEAN-MARIE VITRAC, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M.NICOLAS COSTES, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M.DAVID ROFE, MME MICHELE CHAVE, M. FREDERIC BAMIERE, MME BRIGITTE COLOMIE, MME KATY COLDER, M.DENIS MOLET, MME ISABELLE GODEAS, MME FLORENCE TOULZE, M.PATRICE ETAVE, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME NATHALIE GAUVRIT, M.JOËL FEULLERAT, M. DOMINIQUE GIRONNET, MME NADINE MAURIN, M.ERWAN DANIEL, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. XAVIER MANGOGNA, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, MME ISABELLE SEROR, M. ANDRE PAULHIAC, MME ELISABETH ATTELAN.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : MME BRIGITTE BEC (pouvoir donné à MME NATHALIE GAUVRIT), M. LAURENT ORTIC (Pouvoir donné à M.JEAN-MARIE VITRAC), M. JACQUES DAHAN (Pouvoir donné à M.ANDRE PAULHIAC).

MME ISABELLE GODEAS a été élue secrétaire

DÉLIBÉRATION n° 2014/142

Objet : Demande de réajustement du montant de la subvention pour la création d'un espace A.L.A.E à l'école maternelle de Montizalquier

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de réajuster le montant des travaux réalisés précités, initialement estimés à 167 224.08 € H.T, dans le cadre de la sollicitation du Conseil Général pour l'obtention d'une subvention comme suit :

Dépenses		Recettes	
	Montant € H.T.		Montant € H.T.
Montant estimatif de l'opération	223 784,87 €	Conseil Général (50 %)	111 892,43 €
		FCTVA (15,482 %)	41 575,64 €
		Autofinancement communal	115 073,77 €
T.V.A. (20%)	44 756,97 €		
Montant estimatif € T.T.C.	268 541,84 €	Montant estimatif € T.T.C.	268 541,84 €

Aussi, Monsieur Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser :

- à solliciter cette subvention auprès du Conseil Général de la Haute-Garonne
- à signer les pièces administratives y afférant.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1 :

- A l'unanimité d'accepter la proposition énoncée.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Marc PÉRE

- Transmis le 18 SEP. 2014

- Affiché le 18 SEP. 2014



Pour le Maire et par délégation
Le 1^{er} Adjoint
Yvan Navarro